

**Département de la Savoie**  
**COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON**

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 DECEMBRE 2017**

L'An deux mille dix-sept, le onze décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents : Alexandre DALLA-MUTTA, David BOUVET, Raymond BILLIET, Annie DHENIN, Daniel MICLO, Philippe FANTIN, Stéphane AGUETTAZ.

Etaient absents : Nadège VILLIERMET, Didier BAIDO, Arnaud DEVIN, Cécile DEBRION (excusée), Patricia VILLARD (excusée).

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ **Budget Primitif : virement de crédits**
- ✓ **SIVU assainissement : Présentation du Rapport Prix et Qualité du Service (RPOS)**
- ✓ **Recensement de la population : création de postes d'agent recenseur et calcul de leur rémunération.**
- ✓ **Enquête publique SARL Louis BORGHESE & Cie**
- ✓ **Divers**

-----  
Désignation du secrétaire de séance : Philippe FANTIN.

Monsieur le Maire constate le quorum.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 2 octobre 2017.

**1- Budget Primitif : virement de crédits**

**Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits nécessaires au remboursement des taxes d'aménagement indûment perçues et la prévision du paiement du marché avant le vote du budget primitif 2018.**

**2- SIVU assainissement : Présentation du Rapport Prix et Qualité du Service (RPOS)**

**Décision : Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du document, prend note du Rapport Prix et Qualité du Service.**

**3- Recensement de la population : création de postes d'agent recenseur et calcul de leur rémunération.**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du prochain recensement de la population qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Il précise que compte tenu de la population de la commune, il est nécessaire de créer 2 postes d'agent recenseur.

La commune se charge du recrutement, de la gestion et de la rémunération des agents recenseurs. A cet effet, la commune reçoit une dotation forfaitaire de l'Etat. Cette dotation n'est pas affectée, la commune en a le libre usage. Le montant de la rémunération des agents recenseurs est déterminé par la commune. Il peut être égal, supérieur ou inférieur à la dotation forfaitaire. Il est fixé librement par délibération.

**Décision : Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer 2 postes d'agent recenseur afin d'effectuer le recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2018, et fixe leur rémunération.**

**4- Enquête publique SARL Louis BORGHESE & Cie à CHAMOISSET : avis de la commune après enquête publique**

Le Maire présente à l'assemblée le dossier de la société Louis BORGHESE & Cie aux fins d'obtenir l'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière située sur le territoire de la commune de CHAMOISSET. Une enquête publique au titre de la législation sur les installations classées pour la

protection de l'environnement (ICPE) a eu lieu du 20 novembre au 20 décembre 2017. Les conseils municipaux des communes limitrophes sont appelés à formuler un avis motivé sur la demande de la société.

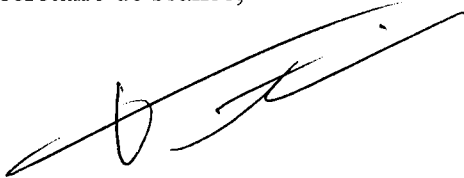
**Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au dossier présenté par la société Louis BORGHESE & Cie située à CHAMOUSSET.**

## DIVERS

- **Cimetière** : Annie DHENIN présente le relevé des tombes du cimetière et des recherches effectuées. La tombe THOMAS DE VILLARDIZIER fait l'objet d'une procédure de reprise de concession en état d'abandon. D'autres concessions sont susceptibles de rentrer dans cette procédure, afin d'aménager un accès au cimetière. En attendant la fin de cette procédure (3 ans) une entrée temporaire pourra être réalisée pour faire la jonction avec le futur parking.
- **Parking du cimetière** : Une réunion de la commission travaux est prévue le 8 janvier 2018 afin de préparer le dossier d'aménagement du parking.
- **Marché de Noël** : Tout s'est bien passé. Des modifications seront à prévoir en 2018 afin de recevoir au mieux les exposants et le public.
- **Places de stationnement PMR** : Actualisation des arrêtés réglementant l'arrêt et le stationnement sur les places « handicapé ».
- La distribution des colis de Noël, du bulletin municipal, et du bulletin de l'intercommunalité se fera d'ici la fin du mois.

Fait à CHAMOIX SUR GELON le 12 décembre 2017

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

